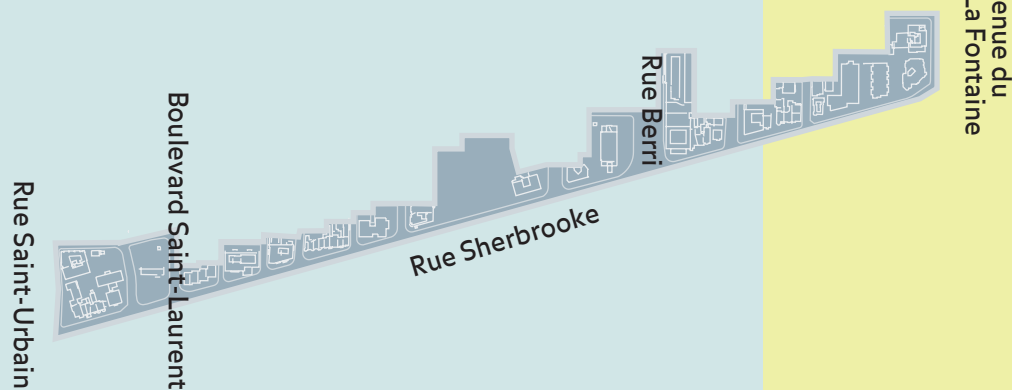


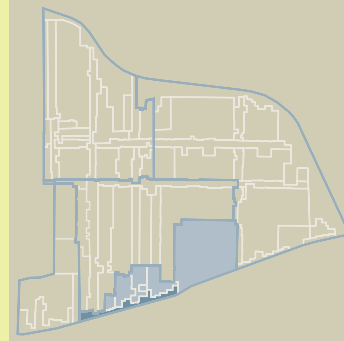
3
1

AIRE SQUARE SAINT-LOUIS UNITÉ RUE SHERBROOKE 1



CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Le premier segment tracé de cette rue est la portion à l'ouest de la rue Saint-Denis. Entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis, la rue Sherbrooke fut tracée dans le cadre d'un projet de lotissement planifié dans les années 1760 par Pierre Foretier et nommé le Faubourg Saint-Pierre. Ce projet devançait de plusieurs décennies l'étalement vers le nord de la ville de Montréal et fut un échec. Les rues tracées furent cependant conservées et la rue Sherbrooke fut peu à peu prolongée au cours des années. Sa localisation au commencement de la terrasse du Plateau-Mont-Royal en faisait une voie de communication est-ouest privilégiée. Le prolongement de la rue Sherbrooke se fera plus tardivement, le village de Lorimier n'étant pas encore développé. Au fil des ans, l'achalandage de la rue Sherbrooke affirma son caractère de prestige. Dans les années 1960 et 1970, les parcelles adjacentes furent l'objet d'une forte pression à la densification et plusieurs projets de construction se sont réalisés.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée des têtes d'îlots des lotissements situés au nord de la rue Sherbrooke. Dans la plupart des cas, ces têtes d'îlot sont séparées du reste de l'îlot par une ruelle. Les bâtiments situés aux intersections ont une orientation dominante vers la rue Sherbrooke.

Le parcellaire

Le découpage suit deux orientations possibles en raison de l'angle de la rue Sherbrooke, qui est en oblique par rapport aux rues nord-sud du Plateau-Mont-Royal. Dans la première orientation, les parcelles sont perpendiculaires à la rue Sherbrooke, et dans la deuxième, elles sont parallèles aux rues nord-sud du Plateau-Mont-Royal. Cela a un impact sur le parallélisme des façades à la rue. Les façades des bâtiments résidentiels situés sur des parcelles perpendiculaires à la rue Sherbrooke sont habituellement parallèles à cette rue, alors que dans le deuxième cas, les façades sont perpendiculaires aux lignes de lot latérales

et ne forment donc pas d'alignement sur la rue Sherbrooke. Cette différence ne s'applique que partiellement aux bâtiments de plus grand gabarit. La fusion de parcelles a été un phénomène important dans cette unité de paysage. Par conséquent, peu de parcelles ont conservé leurs dimensions de base, soit approximativement 7 à 13 mètres de largeur et 30 à 50 mètres de profondeur.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : variable, 0 à 9 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : variable.

MARGES LATÉRALES : variables. Le bâti résidentiel de base n'a pas de marge de recul latérale.

Seuls les bâtiments de grand gabarit de type commercial ou les tours d'habitation possèdent des marges de recul latérales, de dimensions variables.

ANNEXES : variables.

Les aménagements extérieurs

En raison de la fréquence des grandes marges de recul avant, le traitement des aménagements paysagers est généreux, tant en surfaces gazonnées qu'en plates-bandes, arbustes et arbres. Souvent, un muret de pierre ou une clôture plus ou moins basse démarque la cour avant de l'espace public. Il n'y a que les bâtiments de grandes hauteurs qui possèdent des aménagements en matériaux durs.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : maison urbaine isolée ou contiguë (types 4.1 et 4.2) et immeuble d'appartements contemporain et tour de logements (type 5.4). La description qui suit concerne uniquement le bâti résidentiel de faible hauteur puisque les tours de bureaux ou de logements présentent une forte différenciation architecturale.

La volumétrie

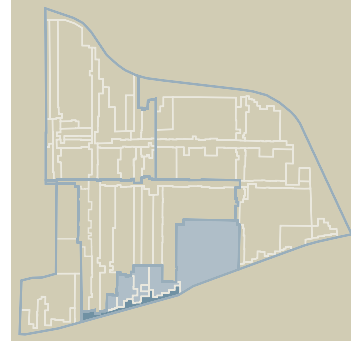
FORME DU PLAN : rectangulaire allongée avec prolongement arrière pour les bâtiments résidentiels.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 7 à 13 mètres.

HAUTEUR : 2 à 4 étages, surélévation variable du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol.

UNITÉ DE PAYSAGE

3.1 RUE SHERBROOKE 1



TOITURE : toit plat ou fausse mansarde.

BALCON ET SAILLIE : balcon au-dessus du porche d'entrée sur certains bâtiments, fenêtre en saillie à tous les niveaux sur la plupart des façades.

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre de taille ou à bossage.

TOITURE : revêtement d'ardoise pour les fausses mansardes.

ESCALIER ET BALCON : bois, métal ou pierre.

Le traitement des façades

SOCLE : fondation démarquée par l'utilisation d'une texture différente pour la pierre de revêtement.

CORPS : les façades des bâtiments les plus étroits présentent une composition asymétrique en deux travées : le premier alignement est formé de la porte d'entrée du balcon et des fenêtres aux étages et le deuxième alignement est formé de la fenêtre en saillie. Les façades des bâtiments les plus larges, assimilables à des résidences isolées, offrent une composition symétrique en trois travées. La porte d'entrée est située dans l'alignement central et est plus ou moins accentuée par la présence d'un portique à colonne ou fermé. Les deux alignements latéraux sont composés de fenêtres, dont l'un peut prendre la forme d'une fenêtre en saillie. La distinction des étages est parfois réalisée par un bandeau de pierre en saillie.

COURONNEMENT : corniche de pierre en encorbellement, corniche moulurée et(ou) parapet à fronton pour les toits plats, corniche sous la mansarde et lucarne à fronton pour les fausses mansardes.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine (dominante),
remplacement dans plusieurs cas.

PROPORTION : variable. Sur un même bâtiment,
les fenêtres du rez-de-chaussée peuvent être
de proportion et de dimensions différentes
de celles de l'étage.

PORTES : simples ou doubles avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : variable.

Le traitement des bâtiments de coin

Le traitement de bâtiments de coin de rue est
variable en raison de la présence de divers types
architecturaux. Plusieurs résidences unifamiliales
possèdent une large marge de recul latérale
lorsqu'elles sont situées à une intersection.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances provinciales

La maison Notman, située au 51, rue Sherbrooke
Ouest, a été classée monument historique
en 1979 par le gouvernement provincial,
en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.
La maison Cytrynbaum, située au 75-81,
rue Sherbrooke Ouest, a été classée monument
historique en 1980 par le gouvernement provin-
cial, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâti-
ments comme étant des témoins significatifs
du développement et de l'architecture du
Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs
recensés dans cette unité de paysage :

525, rue Sherbrooke Est
Maison Arsène-Brosseau

543, rue Sherbrooke Est
Maisons Séraphin-Saint-Onge et André-Brisset

825-827, rue Sherbrooke Est
Maison Alphonse-Lapierre

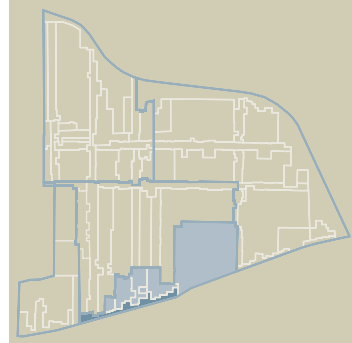
**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

UNITÉ DE PAYSAGE

3.1 RUE SHERBROOKE 1



839, rue Sherbrooke Est
Maison Isaïe-Préfontaine

853, rue Sherbrooke Est
Maison Louis-Deguisse

901, rue Sherbrooke Est
Maison Joseph-Hercule-Dansereau

51, rue Sherbrooke Ouest
Maison Notman

75-81, rue Sherbrooke Ouest
Maison Cytrynbaum

Principaux éléments à retenir

*On retrouve dans l'unité de paysage Rue Sherbrooke 1
une grande variété de types architecturaux. On peut
notamment y observer quelques résidences unifamiliales
datant de la fin du XIX^e siècle. C'est la construction de tours
de bureaux ou de logements dans les années 1960 et 1970
qui est venue modifier le paysage bâti plus homogène
de cette unité de paysage datant principalement
du début du siècle.*